

LE CARDINAL PIE ET LE CHRIST ROI DE FRANCE

Le texte choisi est le chapitre IV du Tome II de *l'Histoire du Cardinal Pie*, Evêque de Poitiers par Mgr Baunard, Oudin, 1888. Texte intégral¹.

L'ouvrage de Mgr Baunard a été supervisé par Mgr Gay, le grand ami du Cardinal Pie, qui a sélectionné la plupart des documents, et qui surtout, connaissant les tendances libérales de l'auteur, a suivi de très près ses travaux pour que la pensée, l'enseignement et l'œuvre du Cardinal Pie ne soient pas déformés.

Les notes sont de L-H REMY.

CONSTITUTION DE LA ROYAUTE CHRETIENNE

En commençant ce chapitre, nous devons prévenir le lecteur que nous changeons de terrain. Ce n'est plus de l'éternelle vérité qu'il s'agit, de la vérité religieuse, absolue, immuable, mais des vérités contingentes et relatives de la politique humaine, livrées, comme ce monde lui-même, à la dispute des hommes. Nous ne saurions donc confondre dans un intérêt égal, ni placer sur la même ligne de nos convictions les choses qui regardent l'Eglise et celles qui regardent l'Etat, particulièrement en ce siècle de crises et de transformations. Tandis que les premières sont du domaine de la foi, inviolable, sacré, les secondes sont du domaine plus libre de ces opinions auxquelles tout chrétien reste le maître de donner son assentiment ou de le refuser, ayant le devoir toutefois de le subordonner aux lois de la justice et au suprême intérêt du salut spirituel et temporel des âmes et des sociétés².

Du sein des nuages amoncelés autour de l'Assemblée, l'aube de meilleurs jours se levait et blanchissait l'horizon politique. Un mouvement royaliste se propageait dans les esprits, gagnant de proche en proche, surtout depuis le voyage de Monsieur le Comte de Chambord à Anvers et les **manifestes royaux** qui l'avaient suivi. C'était, par-dessus tout, des **manifestes chrétiens**, et l'on savait que le prince qui les signait était, par son caractère, son passé, sa conduite, le plus sûr garant de leur sincérité. Aussi l'Evêque de Poitiers, et avec lui la plus grande partie des catholiques, entrevoyaient-ils dans le règne de ce fils de saint Louis l'espérance d'une restauration du règne social de Jésus-Christ, autant du moins que le permettrait la malice des temps. Sa foi politique n'était donc ici que la conséquence de son espérance religieuse. Ainsi mit-il son zèle comme son patriotisme à servir la première dans l'intérêt de la seconde ; et en cela, comme en toute chose Mgr Pie demeura Evêque, rien que tout cela, mais tout cela.

Déjà, vers la fin de l'année 1872, il ne dissimulait plus ce religieux espoir, dans ses discours publics aussi bien que dans ses lettres. Marie en était spécialement remerciée. L'homélie du jour de l'Immaculée Conception commenta cette antienne de l'office de la fête : «Votre Immaculée Conception, Mère de Dieu, a annoncé la joie au monde entier». L'Evêque lui demanda de compléter cette joie par telle assistance d'en haut que l'on sentait venir : «Plus d'un symptôme, disait-il, annonce que la crise présente sera une crise de délivrance. L'heure de l'Eglise est venue.... L'heure approche où laquelle Jésus-Christ rentrera non pas seulement dans les intelligences et les cœurs des hommes, mais dans les institutions, dans les sociétés, dans la vie publique des peuples».

Ainsi écrivait-il encore, le 31 décembre, à une grande chrétienne, bien digne de le comprendre : «Ne désespérez de rien pour l'avenir prochain de notre pays. Nous renouvelons toutes les sottises qui se faisaient au XIV^e siècle, à la veille du règne réparateur de Charles V. Dieu se montrera bientôt, et les instruments qu'Il a préparés ne sont point inertes. Quelle grande voix que celle du Pape au milieu de ses spoliateurs ! Le temps à qui un tel spectacle est donné n'est pas maudit et délaissé de Dieu».

Mais encore fallait-il que le pays légal corresponde à cette grâce. Mgr Pie estimait que la première mission de l'Assemblée de 1871, sinon son **unique mission** était de **rétablir la royauté traditionnelle**. Elle n'avait été élue si spontanément par le pays, et élue en très grande majorité royaliste, que pour cela. Il estimait, en outre, que les autres institutions qu'elle tenterait de donner à la France, si excellentes fussent-elles, ne devaient venir qu'après celle-là, et en s'appuyant sur elle, parce qu'elles ne pouvaient avoir de consistance et de durée que par là. "**En toute société, répète-t-il, il faut commencer par constituer, avant d'organiser**". On l'avait fait au Concile : pourquoi ne le faisait-on pas à Bordeaux ou à Versailles ? De là les désolations et les indignations que nous lui avons vues, quand, au lieu de commencer par l'accomplissement de ce devoir fondamental, l'Assemblée s'était mise à bâtir sur le sable de pauvres ouvrages d'un jour, que minaient les hommes de désordre et de destruction auxquels sa débilité remettait le pouvoir.

La cause de cette conduite, selon Mgr Pie, c'était la méconnaissance «de ce que devait être le droit monarchique en lui-même dans un pays chrétien, et spécialement en France», comme il écrivait à ses amis. Il était effrayé de la prédominance, dans un grand nombre d'esprits, des idées issues de la Révolution, idées dont était pétri, comme il s'exprimait, «ce collectif libéral qui s'appelle l'assemblée, majorité souveraine qui, chose inouïe, a abdiqué aux mains d'un gouvernement pris dans la minorité ! - Et dire, ajoute-t-il, que ces souverains ainsi détrônés ont la prétention de faire des conditions au Roi, pour l'admettre à l'honneur de partager le rôle abaissé qu'ils se sont fait !»

L'idée que Mgr Pie avait pratiquement conçu du pouvoir monarchique, à une époque comme la nôtre, nous le verrons plus loin. Disons seulement ici que tout en voulant pour les peuples de sages libertés, inséparables d'un régime de monarchie chrétienne, il ne voyait d'état normal pour le gouvernement et de salut pour le pays que dans un **pouvoir fort**, qui sût **gouverner** en même temps que **régner** ; et, après les expériences de la Restauration, du régime de Juillet et de la fin de l'Empire, il était convaincu que **livrer le pouvoir aux fluctuations du parlementarisme c'était le livrer tôt ou**

¹ Or la note 21 qui est du Père *Théotime de Saint Just*.

² Cette opinion du Cardinal Pie est fondée sur l'histoire, sur l'expérience, sur la connaissance de la cité du bien et sur l'échec de la cité du mal. Donc opinion éminemment importante.

tard à la Révolution et à l'anarchie. Un jour qu'un personnage politique libéral énumérait devant lui toutes les garanties de libertés publiques dont il fallait commencer par s'assurer auprès du Prince, avant de l'admettre à monter sur son trône : "Monsieur, répondit l'Evêque, pendant que vous me parliez, j'avais dans l'esprit une petite préoccupation : celle de savoir à qui pourrait convenir désormais la qualification de sujet, puisque dans votre théorie c'est la nation qui est souveraine... Ah! pourtant si, j'y songe : il y aura un sujet, Monsieur, ce sera le Roi".

Cependant la mort de l'Empereur avait providentiellement aplani les voies à la royauté, en dégagant le terrain des compétitions. L'effort des royalistes tendit alors plus que jamais à amener la fusion des deux branches de la Maison de France, en provoquant une démarche de M. le Comte de Paris auprès de l'héritier légitime de la couronne. Elle était près de s'accomplir et, si des questions secondaires la tenaient encore en suspens, on aimait à savoir où prenait ses conseils et où cherchait son modèle le Prince catholique qui écrivait alors : "J'attends peu de l'habileté des hommes et beaucoup de la justice de Dieu³. Lorsque l'épreuve devient trop amère, un regard sur le Vatican ranime le courage et fortifie l'espérance. C'est à l'école de l'auguste captif qu'on acquiert l'esprit de **fermeté**, de **résignation** et cette **paix** est assurée à quiconque prendra sa conscience pour guide et Pie IX pour modèle».

En effet, le Comte de Chambord avait envoyé à Rome son ami M. de Vanssay, avec des instructions relatives à cette affaire. Mgr Pie le savait-il, et fut-ce un des motifs qui lui conseillèrent alors le voyage de la Ville sainte ? Rien ne nous le fait penser. Nous voyons seulement qu'il était impatient d'aller rendre ses devoirs au Pape, et au Pape prisonnier. Ainsi qu'il le rappelait ensuite, il s'était dit, comme Moïse en présence du buisson ardent : "J'irai et je verrai cette grande apparition : *Vadam et videbo visionem hanc magnam*. Cette parole, se demandait-il, ne convenait-elle pas au spectacle du Vatican investi des torches incendiaires de ses ennemis ? Et n'y voyait-on pas le représentant de Jésus-Christ, comme autrefois le Seigneur sur le mont Horeb, siégeant majestueusement et rendant ses oracles, au centre du buisson qui brûle et ne se consume pas ? Eh bien ! voilà le prodige qu'il faut, quand on le peut, aller voir de ses yeux : *Vadam et videbo visionem hanc magnam, quare non comburatur rubus*».

Le 7 février, Mgr Pie déposa son adieu écrit et signé de sa main aux pieds de Marie. Il lui disait en latin : «Que ce voyage de Paris et de Rome, placé sous votre bénin patronage, ô bienheureuse Vierge immaculée et Mère de Dieu, tourne au bien de la religion et de ce diocèse, à mon profit spirituel et à celui des âmes qui me sont confiées. Je vous remets avec assurance ma très chère mère et tous les intérêts dont j'ai la charge, à vous Marie, à votre très chaste époux Joseph, aux Anges gardiens et à nos saints Patrons. C'est vous qu'après mon retour, j'irai remercier dans votre sanctuaire de Chartres». Au départ, l'Evêque se rendit à Notre-Dame-la-Grande, pour y prendre congé de cette Mère du ciel. Sa mère de la terre était fort languissante alors. Il lui promit de ne pas rester absent plus de six ou sept semaines, et de lui écrire fréquemment. Ce sont ces lettres filiales qui nous permettent de le suivre dans son itinéraire, pas à pas.

Il prit sa route par Paris, et se rendit à Versailles ; il visita M. Thiers, le Nonce, les ministres, l'archevêque, les hommes politiques, les chefs de congrégations, les écrivains de la grande presse. Puis, malgré un temps affreux, après s'être assuré que la voie de fer des Alpes n'était pas sous les neiges, il partit, le 14, en compagnie de M. l'abbé Sauvé, qui allait prêcher le Carême à Saint-Louis-des-Français. Il fut reçu fraternellement à Turin par l'archevêque, qui lui-même revenait de Rome ; il s'arrêta à Florence auprès des Pères rédacteurs de la *Civiltà cattolica*, et arriva le 18 à Rome, où il descendit au Séminaire français : «Dès là que je ne prends pas un chez moi, écrit-il, c'est le Séminaire français que je considère comme ma demeure naturelle».

Bientôt il se trouva comme enveloppé de visites. "L'agitation révolutionnaire de Rome écrit-il le 19, ne paraît pas au dehors. L'inquiétude qui est dans tous les esprits ne se porte pas vers des appréhensions prochaines ; on paraît croire que si le sort de l'Espagne est réservé à l'Italie, ce n'est pas encore tout de suite. J'ai trouvé, du reste, les deux cardinaux de la secrétairerie d'Etat très au courant des moindres choses de France. Je suis allé hier faire ma prière à Saint-Pierre. On ne peut se persuader, en entrant dans cette basilique, que Rome doive rester aux mains des profanes et des infidèles. On a ici universellement le présage du salut, **et le sentiment que le rôle de la France n'est pas fini**".

Une note nous fait connaître la prière que, là, devant la Confession du Prince des apôtres, il fit pour le Pape prisonnier et opprimé : «*Ut mitiges ei à diebus malis, donec fodiat peccatori fovea* : Seigneur, adoucissez-lui la rigueur du sort et allégez pour lui le poids des jours mauvais, jusqu'à l'heure où la fosse se creusera pour le pécheur, jusqu'à ce que la justice procède au jugement, *quoadusque justitia convertat se ad judicium*».

Le lendemain, 20 février, Mgr Pie était aux genoux de Pie IX. Le Pape l'attendait. «Il a été, comme toujours, d'une grande bonté pour moi, écrivait-il à sa mère, et je l'ai trouvé, lui aussi, au courant de tout. Je compte faire demain ma tournée de cardinaux ; déjà j'ai vu ce soir le cardinal Vicaire, avec qui j'ai eu une longue conversation». Ces audiences pontificales se multiplièrent depuis lors, sous toutes les formes. Le Pape prenait l'Evêque pour compagnon de sa promenade dans ses jardins, le faisait assister à sa Messe privée, et le recevait ensuite. Parfois il le surprenait dans les archives du Vatican, où il lui avait permis de puiser tous les documents, pour son travail sur le Concile. Il lui prodiguait enfin toutes ces marques de paternité auxquelles se fait reconnaître le Chef de la grande et universelle famille de Jésus-Christ.

Cependant Mgr Pie était à peine arrivé à Rome depuis quelques jours qu'il comprit à quelle fin plus particulière la Providence l'y avait amené, à son insu. M. de Vanssay, avec lequel il était depuis de longues années, en amicale correspondance, lui annonça de Paris qu'il partait lui-même pour Rome, empressé qu'il était de l'y rencontrer encore : «On redouble d'efforts, en ce moment lui écrivait-il le 12, pour épaissir l'obscurité de la situation et dénaturer les sentiments du Prince. Je suis chargé de dissiper le plus possible ces nuages ; mais que puis-je faire sans votre appui ? Je le réclame avec mon indiscretion et ma confiance habituelles... Si même vous trouviez le joint de dire à Pie IX qu'un filleul du Prince, catholique bon teint, va d'ici quelques jours se jeter à ses pieds, vous me rendriez un immense service». La recommandation fut faite ; et le 20, M. de Vanssay était à Rome auprès de l'Evêque son ami, l'entretenait intimement des grands

³ "C'est pourtant une loi tout à fait régulière que la prospérité d'un État dépend beaucoup de la manière dont il pratique **officiellement** la vertu, et particulièrement celle qui est la **mère** de toutes les autres, **la Justice**" St Augustin.

intérêts dont il était chargé, et de son désir de connaître la pensée de Pie IX sur les conditions présentes de la restauration monarchique en France. Il était porteur d'une lettre du Comte de Chambord au Pape et de l'offrande annuelle de dix mille francs en or que le Prince faisait au denier de Saint-Pierre.

«Le Pape, écrivait Mgr de Poitiers à sa mère, a reçu immédiatement le noble envoyé avec grande distinction, et il lui a parlé avec beaucoup de confiance». La fusion était le sujet de tous les entretiens. M. de Vanssay communiqua à l'Evêque la correspondance échangée sur cette affaire avec d'illustres personnages ecclésiastiques, et il lui en laissa copie. Il lui fit connaître en outre l'impression qu'elle avait faite sur la cour de Rome. Le Pape, lui aussi, avait beaucoup parlé à Mgr Pie de l'auguste Prétendant, en ajoutant : «J'ai déjà répondu de ma main à la lettre de M. le Comte de Chambord ; c'est à vous-même que je ferai tenir cette réponse à Santa-Chiara, pour que vous la remettiez à M. de Vanssay». «J'ai su ensuite par plusieurs cardinaux, raconte encore l'Evêque, que le Pape leur avait montré avec complaisance la lettre du Roi et sa propre réponse, ainsi que l'étiquette mise sur l'offrande : *Au vénérable capitif du Vatican, l'obole du proscrit*».

Doublement désigné par la confiance du Pape et par celle du Prince pour devenir le confident de M. le comte de Vanssay, l'Evêque de Poitiers profita de ses ouvertures pour lui exposer ses idées très mûries sur les conditions constitutives de la monarchie chrétienne. C'est sur ce dernier point que porta de préférence un entretien qu'il désirait faire tourner à l'avancement des Affaires de Dieu et de la religion.

Aussi bien, d'ailleurs, ces graves questions ne le prenaient-elles pas à l'improviste, loin de là. Des notes nombreuses écrites par lui⁴ vers cette époque nous donnent sa pensée générale sur les conditions de gouvernement selon son cœur d'Evêque, ou, mieux, selon, le cœur de Dieu. Ce sont, le plus souvent, des commentaires de l'Ecriture, à la manière de Bossuet dans son beau livre de la Politique sacrée.

Là il considère **le prince chrétien** comme le **lieutenant du CHRIST ROI DE FRANCE** et des cieux. On lit, par exemple : *In virtute tua, Deus, lætabitur rex, et in salutare exultabit vehementer*. Le roi trouvant sa joie dans le libre déploiement de la force divine, dans le libre exercice des droits supérieurs de Dieu ; le roi tressaillant avec ardeur quand l'œuvre du salut s'accomplit par le Christ dans ses Etats : c'est là le type de **la vraie royauté, de la royauté chrétienne**. Pour être délaissé, honni, rejeté, ce programme n'en reste pas moins le programme de tout pouvoir régulier au sein des Nations catholiques. C'est la garantie de la durée des pouvoirs c'est le gage de la longévité des princes comme tels.

Une autre note disait : «Ce n'est pas au point de vue de l'intérêt que le prince chrétien doit se placer : l'intérêt est plein d'obscurité en des temps comme ceux-ci surtout. Mais qu'il agisse en vue de son devoir qu'il agisse avec **constance**, avec **force**. S'il y a péril pour lui de succomber à la tâche et de périr à l'œuvre, tomber pour tomber, ne vaut-il pas mieux tomber martyr du devoir ? C'est tomber alors comme l'arbre qui a donné son fruit, qui laisse sa graine ; c'est-à-dire la semence de sa multiplication».

Mais ce n'était pas de tomber qu'il s'agissait aujourd'hui ; c'était de **se relever**, et de **relever le trône de Dieu dans le royaume très chrétien**. L'Evêque écrivait donc en un autre endroit, ces paroles d'énergie et confiant espoir : «Non, jamais je n'accepterai pour la France la nécessité absolue et définitive de ce qu'on appelle *hypothèse*, en haine de la *thèse* chrétienne. J'estime trop mon pays, j'ai trop haute idée de sa prédestination divine, je connais trop sa facilité à revenir au bien après qu'il a servi le mal, pour déclarer qu'il est irrémédiablement assis dans le mensonge. **Non, la France n'est point apostate à toujours**. On ne parle ainsi qu'auprès d'un moribond désespéré, d'un criminel incorrigible».

Or le temps était venu pour l'Evêque de Poitiers d'appliquer à notre pays toutes les méditations de sa vie entière. M de Vanssay, soit en son nom, soit au nom de son Prince, lui demanda de formuler, à l'usage du Roi son maître, **les principales bases de la constitutions monarchique de la France**, telle qu'elle devrait être refaite, en établissant sommairement par écrit **les principes généraux de la politique chrétienne**. L'Evêque ne s'y refusa point. Le 5 mars, jour de quatre temps, ayant dit la Messe à cette intention, il consacra cette journée et les journées suivantes à esquisser un programme de la royauté, telle que l'Eglise la conçoit et telle que la comporte la France de nos jours. Nous n'avons que le premier jet et les linéaments principaux de ce travail mais ils suffisent à montrer en quelle sage mesure l'idéal et le possible, les principes et la pratique se combinent harmonieusement dans la pensée de l'homme de l'Eglise, appelé, durant une heure, au rôle de conseiller du trône et d'homme d'Etat.

L'Evêque repoussa d'abord, au nom de l'Eglise et de l'histoire, toute idée d'absolutisme⁵. Il le déclare donc préliminairement : «**La royauté chrétienne, particulièrement la royauté française, n'a jamais été une royauté arbitraire ni même absolue. Elle avait un tempérament primitif dans l'existence des divers ordres du royaume, dans les assemblées provinciales, les Etats-Généraux, les Parlements, les libertés et coutumes locales, dans l'Eglise constituée, dans les lois, les institutions, et plus encore dans les mœurs chrétiennes**».

Voilà pour le passé ; il en est de même pour le présent, et l'Evêque continue : «**Après que la Révolution, qui voulait détruire le despotisme, eut brisé au contraire presque toutes les digues du despotisme**, la Maison de Bourbon rendue à la France a apporté avec elle une forme nouvelle de **tempérament** à l'exercice de l'autorité royale. Dans la monarchie ainsi reconstituée, le souverain exerce l'autorité avec le concours de deux Chambres, dont l'une est nommée par lui dans des catégories déterminées, et dont l'autre est nommée par la nation selon le mode de suffrage réglé par la loi.

«Héritier de la monarchie traditionnelle, qui est une **monarchie tempérée** le Roi, en remontant sur le trône reprend le droit monarchique avec la forme de tempérament existante.

L'Evêque accepte donc le fait de la monarchie constitutionnelle, en écartant habilement des contestations de mot oiseuses et irritantes. Il écrit : «C'est à la fois pour la nation et pour la royauté un bénéfice considérable de la situation présente qu'il n'y ait point lieu de parler ni de constitution **octroyée** au peuple par le souverain, ce qui offusque la généra-

⁴ Si l'on pouvait les retrouver !

⁵ L'absolutisme des XVII^e et XVIII^e est dû à la déviance du gallicanisme.

tion contemporaine, ni de constitution **imposée** au souverain par le peuple, ce qui est en réalité la substitution du régime populaire au régime monarchique».

Aussi bien Mgr Pie veut-il que, avant tout, le Roi soit réintégré, pour qu'ensuite la Constitution puisse être décrétée de concert avec lui. Il écrit donc : «L'idée de faire décréter la constitution de la monarchie héréditaire et traditionnelle pendant que le représentant de cette monarchie est à l'écart, est une idée que le bon sens des républicains eux-mêmes vient de qualifier comme elle mérite de l'être». L'Evêque compare ici cette manière de procéder à celle du concile de Constance qui, réuni durant le grand schisme d'Occident pour la nomination d'un Pape certain, profite de la vacance de la papauté pour établir la loi constitutionnelle des rapports entre la papauté et l'Eglise. Aussi la papauté n'ayant pas eu voix dans cette assemblée, pour revendiquer la plénitude de ses droits divinement monarchiques, il y fut facile de restreindre ces droits. De là quatre siècles de tiraillements : gallicanisme, jansénisme, fébronianisme, libéralisme catholique, etc. Le règne de ces équivoques n'a cessé que par la Constitution vaticane qui affirme et définit la véritable constitution monarchique de l'Eglise. On a dit que cette définition était inopportune, et plusieurs de ceux qui ont dit cela sont depuis deux ans membres d'une assemblée française qui n'aboutit à rien, faute d'avoir fait sa véritable œuvre qui était de déclarer la constitution monarchique de la France».

Après cette comparaison et cette digression de l'homme de l'Eglise, l'homme d'Etat reprend : «La loi poursuit au contrôle de toutes les branches de l'administration publique». Il s'explique : «**Ce n'est pas le monarque qui est contrôlé : le contrôle ne doit jamais tomber sur le pouvoir royal. Mais c'est le pouvoir royal lui-même qui avec le concours des Chambres institue les modes de contrôle des diverses administrations publiques**».

Et comme l'Evêque voulait que ce pouvoir royal fût un **pouvoir respecté**, il voulait et demandait que ce fût un **pouvoir fort**. C'est sa dernière note : «**Ç'a été le mal du passé monarchique, depuis un siècle, que l'usage de la force fût considéré comme un monopole de l'usurpation**. Il a semblé que, quand on avait pour soi la force du droit, on n'avait pas le droit ou du moins le besoin de la force, qu'on ne devait user que de douceur, de moyens moraux de persuasion, etc.

«L'Ecriture ni la raison ne le veulent ainsi : *Non enim sine causa gladium portat. Loin de réprouver la force, Dieu l'a en grande estime, étant fort Lui-même et la force venant de Lui*». Mgr Pie, comme Bossuet, appuyait cette politique sur l'Ecriture sainte, et comme Bossuet il disait : **Gouvernez hardiment** !⁶ «L'ordre, explique-t-il, c'est que **la force soit au service du droit**. La crainte actuelle des bourgeois conservateurs est que, puisqu'il faut se résigner à une royauté, la royauté bourbonnienne soit trop bénigne, trop timide, trop paternelle, et ne dompte pas les passions et les entreprises antisociales. De là les aspirations persistantes chez ces soi-disant libéraux, au retour du césarisme napoléonien.

«Il importe donc que, dans la déclaration ou proclamation royale qui interviendra, on **affirme énergiquement le règne de la loi, l'emploi de la force au service de l'ordre et de la justice**. Ce qu'il faut au monde, c'est le porte glaive, le **grand justicier**, comme on disait de saint Louis. Cet homme si doux avait pour parole familière cette recommandation : **Bonne et raide justice**. La parole, si peu justifiée ensuite, de Napoléon III a fait toute sa fortune : «Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent».

En dehors de ces notes qui, dans leur brièveté, font concevoir ce que devait être, et de droit et de fait l'esprit et le caractère de la future restauration, quelques lignes de la main de l'Evêque semblent un fragment de projet de Déclaration ou de Constitution. Elles sont d'une grande importance, en ce qu'elles établissent la **prérogative de la religion catholique**, avec une simple reconnaissance de fait pour les autres cultes :

«**La religion catholique**, qui est pour les Français la religion de quatorze siècles dans le passé et de trente-cinq millions de citoyens sur trente-six dans le présent, **est la religion du pays et de ses institutions**.

«Les citoyens qui professent les autres cultes jouissent de toutes les garanties assurées par la loi».

Au nom de religion d'Etat, qui effaroucherait, l'Evêque a substitué celui de «religion du pays et de ses institutions». **On ne l'établit pas, elle est**. C'était l'application effective mais prudente de la thèse posée, soutenue, défendue dans les discours et dans les actes de Mgr Pie durant sa vie entière.

Tout enfin devait se conclure par ces lignes chrétiennes : «La tâche est difficile. Moyennant le concert loyal de la royauté et des représentants de la nation, elle ne sera pas au-dessus de nos forces.

«Dieu nous soit en aide, et Son Christ qui aime les Francs !»

Ainsi un pouvoir tempéré traditionnellement par de sages libertés, une représentation nationale sincère, un contrôle exercé par le gouvernement et les Chambres sur les administrations, un pouvoir juste et fort, la prérogative de la véritable Eglise sauvegardée par la reconnaissance de la religion catholique comme religion du pays et de ses institutions, la liberté des citoyens qui professent d'autres cultes assurée par la loi: il n'y avait rien là qui ne fût sagement conforme à l'honneur de Dieu, à la sécurité de la France, à la dignité du pouvoir, aux nécessités du temps et à la bonne constitution de la société. Nous verrons bientôt l'accueil qui fut fait à ces notes par un Prince si parfaitement capable de les comprendre.

Mgr Pie profita des dernières semaines de son séjour à Rome pour prier beaucoup à ces intentions. Il s'y sentait porté, comme il disait, par la religion de **ce peuple qui répugnait d'instinct à la Révolution**. «Rome, écrivait-il, est dans ce moment sous l'influence d'un grand esprit de prière et de confiance en Dieu». Un *Triduum* célébré en l'honneur des saints fondateurs des Ordres religieux frappés d'exclusion, avait amené une grande foule de fidèles à Saint-Pierre. «Tout le peuple romain était là, dit-il, avec le sentiment qu'il s'agissait d'un des plus grands intérêts de l'Eglise et de la Cité».

Le 9 mars, il reçut du Pape son audience d'adieu qui dura une heure entière. «Il m'a entretenu de beaucoup de choses, écrit l'Evêque. Il a l'esprit plus libre et plus tranquille qu'on ne le peut imaginer, et il ne s'abuse cependant sur rien». Le dernier mot du Pape fut l'offrande de son portrait sur camée pour la vénérable mère de son cher Evêque ; et il la

⁶ «La vigueur entraîne moins de maux que la faiblesse. Bossuet a commandé aux princes de gouverner hardiment. Les pouvoirs faibles croient se rendre populaires : ils ne tardent pas à tomber dans le mépris, et le mépris ne sait pas retenir l'amour. Les pouvoirs forts, au contraire, se font respecter et le respect touche si près à l'amour qu'il finit par l'obtenir". (même livre, tome I, p. 155)

béni, elle aussi, en même temps que son fils. Mgr Pie ne quitta pas Rome sans un grand serrement de cœur, comme il l'écrivait ensuite : «Nulle part, dit-il, on ne trouve un air plus pur et plus doux à respirer. Par ce que c'est le séjour de la vraie doctrine, c'est aussi celui de la vraie charité, qui se traduit par une bienveillance dont on se sent aussi honoré que touché. Je voudrais dire à chacun des dignitaires ecclésiastiques avec qui j'ai été en rapport ce que je conserve de gratitude et d'affection pour eux dans mon âme».

Après un court séjour à Parme, l'Evêque vint à Turin, où il put, pendant quelques heures, s'entretenir avec le vaillant abbé Margotti. Il avait été, comme tout le monde d'alors, singulièrement saisi de la prédiction si précise et depuis si justifiée, que ce courageux publiciste avait faite de la chute de l'Empire, le 23 septembre 1866, lors du premier retrait de nos troupes de Rome. De là l'Evêque vint à Genève. Il y fut apporté par le même train qui amenait M. Hyacinthe Loyson, avec celle que le malheureux osait appeler sa femme. On devine quelles réflexions lui inspire, dans ses lettres la vue de ce pauvre prêtre, «autrefois accueilli et hébergé à Genève par Mgr Mermillod, venant aujourd'hui prêcher le schisme dans cette même cité, à la faveur des gens de police qui avaient conduit le pasteur légitime au delà de la frontière !»

C'était à ce pasteur persécuté et proscrit que l'ami allait porter ses consolations et ses admirations. Cet ami lui écrivait : «Mon cœur a besoin de saluer, de voir, d'entendre Hilaire pour lutter contre l'arianisme moderne, contre Calvin et Voltaire coalisés sous le souffle de Berlin... Quelle joie de recevoir à travers votre cœur quelques bénédictions de la prison du Vatican : toutes les forces du Ciel et toutes vos tendresses ! Priez pour moi. *Tuus sum ego* respectueusement». Après avoir passé une matinée à Genève où il célébra la messe dans l'église Notre-Dame, et reçut les chaleureuses félicitations des catholiques, Mgr Pie partit pour Ferney immédiatement, et il y fut reçu dans les bras de l'exilé. «En arrivant à Ferney, j'ai trouvé l'évêque entouré des respects de tous. Les lettres de sympathie lui arrivent des sources les plus diverses. Les anciens élèves du collège de Fribourg, réunis à Lyon, lui envoyaient, ce jour-là même, une députation. Ma venue lui a fait grand plaisir, et à tous ceux qui l'entourent».

Mgr Pie était là lorsque M. de Vanssay, qui l'y avait rejoint, lui remit une lettre du Prince, datée du 10 mars, et remplie de ses remerciements les plus affectueux : «Monsieur l'Evêque, je tiens à ne pas laisser repartir Vanssay, qui m'a fait connaître avec la plus scrupuleuse exactitude les moindres incidents de son séjour à Rome, sans vous remercier moi-même de tout ce que vous avez fait pour lui faciliter la mission dont je l'avais chargé. Vous ne vous êtes pas contenté de lui préparer on ne peut mieux son terrain ; vous avez bien voulu, malgré les sérieux travaux qui réclamaient tous vos instants, vous constituer son protecteur, son guide et son appui. C'est grâce à vos conseils qu'il a pu remplir à ma grande satisfaction, et dans la mesure que je désirais, toutes mes intentions. Je bénis Dieu d'avoir permis cette coïncidence vraiment providentielle de votre voyage à Rome avec le sien.

«Je ne puis aussi vous remercier assez de l'envoi de vos précieux documents. Il se peut que, dans un avenir très prochain, je sois obligé de rappeler quelles sont les véritables bases de la monarchie traditionnelle et chrétienne, et ces documents me seront alors d'un grand secours».

La même lettre offrait les vœux sympathiques du Prince à Mgr Mermillod : «La proscription manquait à son apostolat, et la Révolution en Suisse ne pouvait se contenter du prisonnier de Chillon en 1847 ; il lui fallait encore l'exilé de Ferney en 1873».

Le Prince finissait par une nouvelle assurance de «sa vive reconnaissance et de sa constante affection».

Mgr Pie répondit. Le 8 mai, profitant du voyage à Froshdorf de trois de ses diocésains, il fit déposer aux pieds du Comte de Chambord «l'expression de la gratitude avec laquelle il avait reçu la lettre dont Son Altesse avait daigné l'honorer». - «Je puis assurer à Monseigneur, disait cette page destinée à être mise sous ses yeux, que ses actes comme ses sentiments sont pleinement appréciés de tous ceux qui dirigent l'Église mère et maîtresse de toutes les autres, et que nul n'y désire des transactions qui pourraient hâter un retour, mais qui compromettraient infailliblement et promptement la stabilité du règne restauré. Et comme les libéraux commençaient à mettre en circulation la légende créée par eux et aujourd'hui passée chez eux à l'état d'axiome, à savoir que le prince ne montrait de telles exigences que parce qu'au fond il n'avait nul sérieux désir de régner, l'Evêque ajoute : A ceux qui disent que Monseigneur ne semble pas désireux de revenir, je me permets de répondre qu'il est **surtout désireux de rester quand il sera venu**, et que, loin de craindre de régner, il n'est au contraire aucunement disposé à ne régner pas.

«Que Dieu assiste Monseigneur au milieu des éventualités désormais très prochaines que nous avons en perspective. Après Pie IX, il n'y a personne pour qui je fasse plus de prières que pour lui. Pour ma part, j'ai confiance dans la grande manifestation religieuse, qui va avoir lieu à Chartres. C'est le sanctuaire national de Notre-Dame par excellence».

Rendu le 14 mars à Paris, Mgr Pie fut, le 19, mandé, par télégramme, à Versailles, auprès de M. Thiers, qui le reçut à dîner et l'entretint de Rome. «Il a été fort obligeant ; et, à travers une conversation enjouée, j'ai pu le mettre en regard de pensées sérieuses. L'entretien semblait s'articuler et se prolonger, quand il m'a fallu partir. Il m'a fort demandé, en me reconduisant aussi loin que possible, de ne point revenir à Paris, sans le visiter».

Les pensées sérieuses en regard desquelles l'Evêque plaçait cet esprit étaient, la plupart du temps, les pensées religieuses. M. Thiers était déiste : il le professait franchement. A ce titre, il détestait tout ce qui ressemble à l'athéisme. Comme, dans un de ses entretiens, l'Evêque et lui causaient «des vérités éternelles», selon son expression, en déplorant la folie des athées d'aujourd'hui :

«J'ai la main à l'œuvre, dit Thiers, et, je veux leur prouver qu'ils n'ont pas le sens commun. J'écrirai un livre sur la divinité ; car voyez-vous, Monseigneur, il y a, sur ce sujet de l'existence de Dieu, un argument, victorieux, triomphant, qu'on ne fait pas assez valoir dans la théologie. Cet argument, ce n'est pas seulement que le monde existe, mais c'est que cela dure. Cette persistance des choses est un fait unique, lumineux, divin. J'en ferai le grand appui de ma thèse et c'est par là qu'elle sera nouvelle».

«Oh ! pardon, Monsieur Thiers, cet argument n'est pas absolument aussi nouveau que vous le croyez; car ce matin même, je me suis servi d'un livre dont le fond remonte déjà à un certain nombre de siècles, le Pontifical romain, et je lui empruntais une oraison qui commence précisément par ces mots : *Omnipotens sempiterna Deus creator et conservator*

omnium... Quoi qu'il en soit, l'argument est bon : c'est bien par Dieu que cela dure, et cela ne durera qu'autant que Dieu ne cessera pas de le soutenir».

Mgr Pie ne pouvait s'empêcher de sourire de l'impression d'étonnement, que faisaient les choses qui durent sur un homme qui en avait tant renversées dans sa vie.

De Paris, l'Evêque fit une course jusqu'à Chartres. Il y fut le 22. «J'avais une promesse à acquitter envers Notre-Dame : j'ai été directement à son église de Sous-Terre».

Ce fut le soir du 24 mars, veille de la fête de l'Annonciation, que le pèlerin rentra à Poitiers, en commençant par sa visite à Notre-Dame-la-Grande. Le lendemain, il pontifiait au grand Séminaire au milieu de ses clercs. Mgr Cousseau avait attendu son retour pour s'installer à Poitiers. Le 6 avril, Mgr Pie fut chercher lui-même le «cher frère infirme», comme s'exprime son registre latin, et il le conduisit dans la modeste maison, où il ne cessa de l'entourer d'une respectueuse tendresse.

La fête de Pâques fut le jour choisi par Mgr Pie pour exposer le tableau des religieuses impressions de son pèlerinage. Au sein d'une foule immense qui remplissait la cathédrale, il monta en chaire⁷. On venait de chanter dans la Prose du jour : «*Dic nobis, Maria, quid vidisti in via ?* Dites-nous ce que vous avez vu dans votre voyage ?». C'était la question de tout ce peuple à son Evêque. Sa réponse fut celle de Madeleine aux apôtres : «J'ai vu le sépulcre d'un vivant, et dans ce sépulcre d'un vivant j'ai auguré la gloire d'un ressuscitant : *Sepulcrum Christi viventis, et gloriam vidi resurgentis*». Avec ces deux paroles, l'homélie était faite. Rome, c'est en effet un sépulcre, depuis que, tombée sous le joug des profanes, elle est séparée du Pape qui est son âme. «Plus d'une fois, disait l'Evêque, dans mon récent séjour, je me suis arrêté sur quelqu'une des hauteurs qui dominent la cité, et, sans être Jérémie, j'ai exhalé mon deuil en cette lamentation : *Quomodo sedet sola civitas plena populo ?* Comment est-elle assise dans la solitude, la ville du peuple choisi ?» et le reste de la prophétie. Mais non : si c'est un sépulcre, c'est le sépulcre d'un vivant : *sepulcrum viventis*. Quelle vie dans Pie IX ! quelle voix, quels accents jaillissent du fond de cette sépulture ! quelle jeunesse d'aigle ! quelle force de lion ! quel rayonnement de vie ! *sepulcrum viventis*. Mais parce que ce sépulcre est celui d'un vivant, j'ai pu saluer la gloire du ressuscitant : *Et gloriam vidi resurgentis*. Il ne s'agit pas de relèvement pour le pouvoir spirituel, lequel, comme l'âme, est impérissable ; mais le pouvoir temporel lui-même se relèvera, le corps ressuscitera, parce que le peuple romain demande cette résurrection, par ses protestations, par ses supplications». L'Evêque parle de souvenir ; toute cela, il l'a vu : *Et gloriam vidi resurgentis*.

Et la France, elle aussi, ne va-t-elle pas ressusciter ? Comment et par qui ? Qui renversera la pierre du monument funèbre ? C'est le secret de Dieu. Une monarchie chrétienne y aiderait grandement ; mais l'Evêque la veut **réelle, effective, puissante** ; et, dans le même discours, il combat «ces monarchistes qui repoussent le monarque, en excluant de sa part toute volonté sérieuse de gouverner, et qui tiennent volontiers sa personne à l'écart pour se substituer à lui».

Cette homélie de Mgr Pie porta l'allégresse partout. Elle la porta particulièrement à Rome, d'où, le 1^{er} mai, le Pape lui adressa un Bref de félicitations. Le Sénateur de Rome, premier magistrat civil de la cité voulut le remercier aussi de «ce chef-d'œuvre de foi et de sublime espoir».

Cependant un dénouement semblait se préparer à la crise politique que traversait la France. Le 21 mai, Mgr Pie apprenait par le télégraphe la démission de M. Thiers acceptée par la Chambre, et la nomination du maréchal Mac-Mahon comme président de la République. Trois jours seulement après, 27 et 28 mai, le grand pèlerinage national de Chartres, que Mgr Pie venait d'annoncer au Prince, amenait aux pieds de Notre-Dame plus de vingt mille pèlerins, à la tête desquels marchaient cent quarante députés de la Chambre, et cent cinquante officiers de tout grade. C'était bien la France catholique qui venait demander sa délivrance, dans le plus ancien sanctuaire de la monarchie. A Mgr de Poitiers était réservée la tâche de dire le vrai mot de la situation. Il parla donc en présence de quatorze évêques, entre lesquels on remarquait Mgr Guibert, archevêque de Paris, l'archevêque de Bourges, l'évêque de Nevers, l'ancien évêque d'Autun, les évêques d'Orléans, du Mans, de Saint-Brieuc, de Coutances, d'Evreux, et plusieurs évêques missionnaires. Quant au sujet du discours, il s'imposait de lui-même. Ce que venait demander ce pèlerinage national, c'était le salut national. Les pèlerins, encore tout émus de l'événement du 24 mai, le considéraient déjà comme un premier exaucement de tant de prières portées à tous les sanctuaires. De quelle autre chose pouvait-on parler en cette circonstance ?

«A quel état d'affaissement et d'impuissance la société publique a été réduite parmi nous ? Quelle ressource nous demeure pour sortir de cet état ?» Telles furent les deux questions auxquelles répondit le discours. Après avoir **montré comment s'égarait toute nation pour laquelle Jésus-Christ n'est pas la voie, la vérité, la vie**, l'orateur s'écriait : «**0 noble pays de France, du jour où tu as mis la main sur l'arche sainte des droits de Dieu, en lui opposant ta déclaration idolâtrique des droits de l'homme, ta propre constitution a été brisée, ta constitution de quatorze siècles ; et voici que, depuis quatre-vingts ans, tu ne sais plus affirmer ton autorité constituante que pour étaler aux yeux de l'univers ton impuissance à rien constituer**».

Un peu plus loin, il parlait de «ce grand peuple qui ne parvient pas à se donner à lui-même un nom, ce peuple⁸ posé en l'air et dans le vide, pareillement incapable de la forme républicaine qui lui promet la terreur et la mort, et de la forme monarchique qui lui demande l'obéissance et le respect». Que d'ailleurs on n'accuse ni tel pouvoir ni tel autre, car

⁷ Tome 7, p.504 et sv. Des Œuvres Episcopales du Cardinal Pie. Mgr Baunard ne cite pas tous les passages de l'homélie qui doivent retenir notre attention. En voici un très important : " La gloire du ressuscitant, mes très-chers Frères, ce ne sera pas seulement la gloire de Rome, ce sera aussi la gloire de la France. Je n'ai plus le temps de vous le dire comme je le voudrais. Mais voici une affirmation qui ne souffre pas de démenti : c'est qu'au-delà des monts, **ceux qui attendent et ceux qui redoutent le rétablissement de l'ordre chrétien dans le monde, sont d'accord pour ne le juger possible et réalisable que par la France**. Quand et comment, me dites-vous ? Ce n'est pas la question, et c'est le secret de Dieu seul. La France, je le confesse, a grand besoin de travailler à sa propre guérison avant de procurer la guérison des autres. N'est-elle pas elle-même étendue et gisante sous le lourd couvercle du sépulcre ? Qui donc renversera la pierre du monument funèbre ? Je l'ignore, mais j'affirme que nous verrons cette pierre renversée... "

⁸ Le peuple n'est pas fait pour être consulté, mais pour être gouverné.

les uns et les autres se sont trouvés en présence de problèmes impossibles. Cette impossibilité tient à **une seule cause la ruine du principe chrétien de l'autorité**⁹ : «Ce qui est manifeste, c'est que la politique sans Dieu et sans Jésus-Christ est à court d'expédients ; c'est qu'elle est à bout de voies, et qu'ayant perdu notre route, nous tournons dans un cercle et nous nous agitons dans une impasse : *In circuitu ambulans, effusa est contemptio super principes, errare fecit eos in invio et non in via*».

Comme conclusion l'orateur paraphrasa la prière de la reine Esther : «Seigneur, notre unique roi, disait-elle (le descendant de David était alors en exil), venez à mon aide dans mon isolement : *Domine mi, qui Rex noster es solus, adjuva me solitariam* ; car, **en dehors de Vous, il n'est personne pour me secourir** : *cujus præter te nullus est auxiliator alius*».

«Tel est le cri de Rome et de l'Eglise.... Tel est aussi le cri de la France en détresse. Elle attend **un chef**, elle appelle **un maître** ; elle n'en a pas aujourd'hui et, sans alliance au dehors, sans cohésion et sans force à l'intérieur, elle n'a **d'espoir que dans le Roi des Cieux, ce Roi Jésus auquel il a plu de se qualifier autrefois Roi de France**. Qu'on ne cherche pas d'autre complot dans ces pèlerinages ; qu'on s'épargne les frais de la surveillance par rapport à ces milliers de doigts qui égrènent le chapelet, à ces milliers de bouches qui chantent des cantiques. Je vous livre tout le mystère de la conspiration».

Les comités catholiques, réunis à Paris en assemblée générale, venaient de déclarer, dans une belle adresse : «qu'ils adhéraient de cœur et d'âme aux décrets du Concile et au *Syllabus*, comme à tous les autres enseignements émanés précédemment du Saint-Siège». Mgr Pie n'oublie pas de les en féliciter : «Honneur à vous, laïques chrétiens et courageux de la capitale, qui n'avez pas craint de déclarer publiquement au Chef de l'Eglise que ses décisions seront désormais la règle de vos devoirs sociaux comme de vos devoirs privés. O Pontife de Rome, ô Vicaire de Jésus-Christ, heureux ceux d'entre ces hommes de foi, qui peuvent dire qu'ils n'ont point senti de trouble à vous suivre tout d'abord comme leur pasteur et leur guide : *Et ego non sum turbatus, te pastorem sequens* ! Heureux ceux qui peuvent prendre Dieu à témoin qu'ils n'ont point caressé l'esprit de leur temps, qu'ils n'ont point aimé ce que l'Écriture appelle le jour de l'homme, jour faux et trompeur : *Et diem hominis non desideravi, tu scis* ! Mais s'il est bon d'avoir adhéré d'esprit et de cœur, de volonté et de fait, aux doctrines de la chaire de vérité, il est noble, il est salutaire de s'y rattacher plus fermement, de s'y coller plus étroitement quand on a subi l'épreuve de l'hésitation et du doute». Il y avait des leçons pour tous ceux qui étaient là, dans ces dernières paroles.

On ne s'étonnera pas d'apprendre qu'une telle liberté de langage sur les choses présentes souleva dans la presse hostile une explosion de colère. Le journal *Le Soir*, les déclara absolument intolérables, et appela sur l'orateur les coups de la justice. Mais l'opinion était faite, et on la trouve résumée dans cette page d'une lettre signée d'un nom illustre : «Avant l'exécution des mesures de rigueur réclamées contre vous par *Le Soir*, nous tenons à ne pas arriver les derniers dans le concert de louanges et de remerciements qui s'élève en votre honneur. Il est bon, dans un tel siècle d'assister à un spectacle comme celui de ces cent quarante députés allant faire une amende honorable publique à Notre-Dame de Chartres, et de voir l'Évêque qui a constamment tenu le plus haut le drapeau de l'Église et de la France, monter en chaire pour faire entendre d'un bout de la France à l'autre un langage si noble, si vrai et surtout si courageux. Soyez-en mille fois remercié, car vous remontez les courages par l'exemple du vôtre».

Le 24 mai avait fait arriver au pouvoir des hommes de bien et de mérite, parmi lesquels quelques-uns comme M. Ernoul, ministre de la justice, dont nous savons les liens avec Mgr Pie. «Je ne vois que le bien public, écrivait-il à l'Évêque, et j'essaie autant qu'il est en moi de rendre inattaquable aux gens de bonne foi l'œuvre de réparation et de justice dont on m'a imposé le très lourd fardeau. J'ai grand besoin de vos prières et du souvenir de tous mes amis». **Les difficultés procédaient de la nature du même système parlementaire**, qui entravait chaque pas que le gouvernement tentait de faire dans les voies de la Justice et de la réparation. C'est ce que Mgr Pie écrivait, le 18 mai, au comte de Vanssay :

«M. Ernoul m'a expliqué toutes sortes de choses : c'est le cœur le plus droit, avec un esprit très pénétrant. **Mais quelle machine gouvernementale et politique que celle dans l'emploi de laquelle il faut dépenser tant de mouvement et de peine pour aboutir à des résultats sans conséquence** ! Décidément la science de ne rien faire ou de faire des riens demande trop d'esprit. Ximénès ou Richelieu n'en auraient pas eu assez pour cette besogne. Le parlementarisme achève de donner sa mesure. L'art de gouverner a besoin d'être plus simple».

En face de ces difficultés dont il savait tenir compte, la chose essentielle que Mgr Pie demanda à ce nouveau pouvoir qui voulait être chrétien, fut de ne pas méconnaître, dans ses **actes publics, la divine prérogative de la véritable Eglise**. Il se plaignit, par exemple, que la résolution officielle de demander des prières publiques, prise par la Chambre sur la motion de croyants irréprochables, eût néanmoins placé sur un même rang l'Eglise catholique et les cultes dissidents¹⁰. Ne suffisait-il pas, disait-il, que ceux-ci fussent mis administrativement en mesure de s'y associer, chacun chez eux ? » Il se désolait pareillement qu'on n'osât pas revendiquer devant le Parlement l'observation du dimanche, sans élever une égale protestation en faveur du Sabbat des Juifs et du vendredi des sectateurs de Mahomet. Qu'en adviendrait-il ? Il le disait à ses prêtres durant la retraite de juillet 1873 : «Seigneur très saint, vous vous appelez le Dieu jaloux : *Dominus zelotes, Deus est æmulator* ; votre force est au service de cette légitime jalousie : *fortis et zelotes*. **Est-il donc étonnant que vous jetiez périodiquement à bas ces institutions qui affectent d'élever au même niveau que Vous tout ce qui n'est pas Vous ? Votre débonnairerie peut supporter le mal pendant la durée temporaire des siècles ; mais elle ne tolère pas qu'il soit authentiquement assimilé au bien**».

⁹ Les gouvernants à la place des gouvernés, les gouvernés à la place des gouvernants.

Les éléments essentiels de l'ordre social sont : le juste exercice de l'autorité des gouvernants, la libre soumission des gouvernés, et l'union des différentes classes dans la poursuite du bonheur commun. Luther a attaqué chacun de ces éléments.

¹⁰ Le Cardinal Pie était évidemment anti-œcuménique.

Il écrivait ailleurs : «L'Etat ignore l'Eglise, ont dit les politiques. Eh bien ! Dieu leur dit aussi : **Nescio vos** ! Et vous avez appris à connaître ce qu'il en coûte d'être ignoré de Dieu. *Principes extiterunt, et non cognovi* !¹¹ »

Au-dessus de ces prières officielles demandées par l'Etat à tous les cultes, l'Evêque plaçait la prière catholique privée ; jamais il n'y porta plus ardemment les fidèles. Il nous faut courir rapidement sur les supplications, pèlerinages, neuvaines, qu'il provoqua dans cet été mémorable, durant lequel les destinées politiques de la France étaient tenues en suspens dans les conseils secrets de Versailles et de Froshdorf.

Le 28 juin, il écrit une Lettre pastorale pour donner rendez-vous à ses diocésains à Saint-Martin de Ligugé, en la fête de l'ordination de l'apôtre des Gaules. Le 17 juillet, il prescrit, pour le commencement d'août, une neuvaine de prières adressées à saint Pierre-aux-Liens ; et, en dépit de l'Italie qui prétend que le Pape est libre, il demande à ses prêtres de réciter chaque jour, à l'intention du captif du Vatican, les prières du missel romain pour un prisonnier : *Pro constituto in carcere vel in captivitate*. Dans ce même mois, il organise le pèlerinage de six cents Poitevins à Paray-le-Monial. En septembre, il pousse trente ou quarante mille pèlerins de la Vendée vers Notre-Dame-de-Pitié, couronnée par le Pape. Pendant tout le mois, trois ou quatre cents prêtres s'y étaient succédé avec leurs paroisses. Le 21, jour de ce couronnement, en présence de trois archevêques et trois évêques, Mgr Pie parla des espérances de la France : «Au nom de ces couronnes que nous allons poser sur la tête de votre Fils crucifié et sur la vôtre, hâtez-vous, ô Notre-Dame-de-Pitié de replacer au front de la France et à celui de l'Eglise et de son chef les diadèmes qu'on leur a ravis». Il répétait, huit jours après, dans une fête pareille : «**La délivrance ne viendra désormais que du Ciel, et le Ciel agira par la main puissante de la Libératrice des chrétiens**».

Il semblait que le Ciel céda à tant de vœux : l'orage paraissait s'éloigner ; le nuage se dissipait, l'arc-en-ciel se montrait. Le 5 août, la visite de Mgr le Comte de Paris à l'héritier du trône avait consommé la fusion des branches aînée et cadette de la Maison de France. «Quel événement, Monseigneur, écrivait de Froshdorf M. le comte de Vanssay à Mgr Pie, quel événement que celui dont toute l'Europe s'entretient en ce moment ! Nous sommes entrés bien évidemment dans cette phase providentielle où le bon Dieu procède par des coups imprévus, inattendus, improbables, qui plongent dans le néant les pauvres petites combinaisons humaines, afin de mieux prouver que l'œuvre est tout entière de Sa main. Vous aurez compris, à la lecture de la dépêche adressée à *l'Union*, que tout s'était passé, pour le fond et la forme, dans les conditions de dignité, de sérieux et de cordialité qui donnent à cette réconciliation un caractère vraiment rassurant pour l'avenir. Je n'ai pas besoin d'ajouter que Mgr le Comte de Chambord a exigé non seulement une visite au Chef de la famille, mais une reconnaissance expresse du principe dont il est le représentant, excluant toute compétition sur le terrain monarchique. La condition a été acceptée, après mûre réflexion, et, dans les deux entrevues, le Comte de Paris a fait preuve, dans le moindre détail, d'un tact parfait...¹² J'ai été le très chétif intermédiaire désigné par la force des choses. Jugez, Monseigneur, si le cas était nouveau pour moi ! »

Mgr Pie comprit que c'était l'heure de faire violence au Ciel. A sa voix, tout Poitiers se porta à la neuvaine de sainte Radegonde, reine de France. Il écrivait, le 13 août, à Mgr Fillion : «Notre tombeau est assiégé tous les jours par des paroisses entières. Hier deux paroisses de la ville, Saint-Porchaire et Saint-Hilaire, sont venues le soir et rentrées aux flambeaux. Il y avait plus de deux mille personnes, et, avec cela, une gravité, un recueillement, un esprit de prière qui sont les indices de quelque grande grâce». Le 14 août, ce fut Mgr Dechamps, archevêque de Malines et primat de Belgique, qui célébra et qui communia huit cents pèlerins de Migné et de Salvart. Il venait accompagné de son illustre frère, ministre d'Etat et ancien chef du cabinet catholique, visiter le grand Evêque qui naguère au Concile, avait siégé près de lui dans la Congrégation de la Foi. Mgr Pie profita de la fête de saint Louis pour communiquer aux deux frères la constitution de royauté chrétienne qu'il avait écrite pour le Roi, et dont deux ans après, le cardinal de Malines écrivait encore à son ami de Poitiers : «La France finira-t-elle par ouvrir les yeux ? Puisse-t-elle reconnaître son salut dans le programme que vous nous lisiez à Poitiers, à mon frère et à moi ! »

Mais bientôt de nouveaux obstacles avaient été placés sur l'avenue du trône, pour en barrer le chemin à l'héritier légitime. La question du drapeau s'était dressé entre lui et une partie du pays. Le Comte de Chambord devait-il accepter le drapeau tricolore, ou ne pas se séparer du drapeau blanc de ses pères ? Ce drapeau n'était-il pas en même temps le drapeau national, celui de la France d'avant la Révolution ; et le rappel de la royauté légitime n'entraînait-il pas le rappel du drapeau de la royauté légitime ? D'autre part, la répulsion que ce changement de drapeau soulevait dans l'opinion, dans l'opinion militaire surtout, ne créait-elle pas une impossibilité dont il fallait tenir compte ; et le grand bien qu'on attendait d'une restauration chrétienne ne valait-il pas qu'on l'achetât par une transaction ; ou bien ce premier sacrifice n'en eut-il pas entraîné une longue suite d'autres, qui eussent finalement abouti à celui de la souveraineté elle-même ? Etait-ce là seulement un simple détail de pure forme, qui ne préjugait en rien la question de constitution et d'esprit politique ; ou bien le drapeau tricolore tient-il de son histoire une signification si essentiellement révolutionnaire que, de fait comme de droit, il en porte les principes et les instincts dans ses plis ? Graves questions, encore une fois, qui partagèrent alors beaucoup d'excellents esprits également mais diversement désireux du bien de l'Église et de la France. Nous n'avons pas à les résoudre, et il n'est pas facile d'estimer au juste la conduite qui fut tenue et celle qu'il fallait tenir dans cette affaire que la mort du chef de la Maison de France a fait passer du domaine brûlant de la politique active dans celui plus calme de l'histoire rétrospective. C'est elle qui prononcera un jour, toutes pièces en main.

Quant à Mgr Pie il avait sa pensée bien arrêtée à cet égard. On le savait ; mais comme on savait aussi son immense désir de voir l'avènement de la royauté chrétienne, on lui demanda de se faire l'avocat du drapeau tricolore auprès du prince héritier. La personne qui lui adressait cette prière avait reçu les confidences du Maréchal président de la République, dont elle produisait à l'appui une lettre où l'Evêque pouvait lire «Faire accepter le drapeau blanc par un seul régiment de l'armée française, c'est impossible, absolument impossible, aujourd'hui, demain toujours ! Mgr Pie refusa de se

¹¹ Lire en annexe l'entretien avec Napoléon III

¹² N'était-ce pas un piège des d'Orléans pour freiner le Comte de Chambord ? d'où la suite...

charger de cette mission. D'abord c'était le faire sortir de son rôle d'Evêque, lui qui à tout prix ne voulait point en être détourné. Il répondit, le 30 août : «Je ne puis ni ne dois me faire l'intermédiaire de ce que vous me communiquez. Je ne me mêlerai jamais directement aux questions de ce genre, me contentant d'avoir mon sentiment comme particulier et n'engageant jamais ma personne d'Evêque dans la politique active».

C'était secondement le faire mentir à sa propre pensée. La même lettre disait : «**Le drapeau tricolore, en tant que drapeau simplement politique, est irrémédiablement révolutionnaire.** Il signifie la souveraineté populaire, ou il ne signifie rien. En tant que drapeau politique et militaire à la fois, il est essentiellement et logiquement napoléonien, et ce n'est qu'avec le régime dictatorial qu'il devient relativement et très précieusement conservateur.

«Pour les princes de Bourbon, qu'ils soient aînés ou cadets, il produira de nouveau ce qu'il a fait en 1830, et ce qu'il n'a pu conjurer en 1818. Et, comme l'opposition est bien autrement développée qu'alors, le système de transaction et de faux équilibre parlementaire qu'il symbolise conduira le pouvoir à un renversement beaucoup plus précipité encore que par le passé.

«Pour ma part, j'estime que nul de nous n'a le droit d'exiger du Roi, si résigné qu'il puisse être à tous les sacrifices pour nous sortir de l'abîme, qu'il se jette dans un courant où il a la certitude de se noyer avec nous. C'est trop demander au sauveteur qu'il veuille bien s'attacher au cou la pierre qui a entraîné les meilleurs nageurs au fond de l'eau.

«Si Dieu veut sauver la France, il lui inspirera de meilleures dispositions. Sinon, elle périra victime de ses stupides antipathies¹³».

La chambre allait décider¹⁴ par un vote émis dans sa séance du 2 juillet, l'Assemblée s'était engagée à nommer, dans le mois qui suivrait sa rentrée, la commission chargée d'examiner un projet de lois constitutionnelles. Mgr Pie, le 15 octobre, demanda des prières publiques dans tout son diocèse à cette intention. Une neuvaine devait être célébrée à partir du 1^{er} novembre ; un jeûne était indiqué pour le vendredi 7, en esprit de pénitence et d'expiation nationale. Dans sa Lettre, l'Evêque déclare que l'heure est solennelle et pleine de périls. La persuasion universelle est que nous touchons à une solution qui peut décider du sort de la France, dans des sens très divers. Il faut donc que la nation prie. «*Optio vobis datur*, dit-il finalement, l'option va vous être donnée. Dieu en offrant le salut aux peuples comme aux individus, n'enlève ni aux uns ni aux autres la fatale puissance de se prononcer pour leur ruine. Notre sort est entre nos mains ; **la France se relèvera chrétienne ou elle ne se relèvera pas**».

Embarrassés et divisés par la question du drapeau, les divers groupes royalistes avaient cru sage de l'écartier ; et c'était sous cette réserve ou sur cette équivoque que s'était fait l'accord, ou ce qu'on appelait de ce nom. Le 21 octobre, quarante-cinq voix de majorité étaient acquises à la monarchie. Le 27 octobre encore, du cabinet même de M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, une lettre de M. de Beauvoir mandait à Mgr Pie : «Monseigneur, Votre Grandeur peut s'imaginer avec quelle fièvre nous travaillons ici à la victoire, avec quelle indicible émotion nous nous sentons près du jour où la France, rendue au principe de l'hérédité et de la légitimité, sera sauvée, et où le Roi, entouré de sa belle famille, loyalement, cordialement vouée à son œuvre, rendra à la France sa place dans le monde».

Cette heure ne devait pas venir. Le même jour, 27 octobre, paraissait la lettre de M. le Comte de Chambord à M. Chesnelong, affirmant sa résolution définitive de garder le drapeau blanc. C'était une pièce d'une magnanimité antique, où on lisait les déclarations suivantes : «Je dois toute la vérité à ce pays qui rend hommage à ma sincérité, parce qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et que je ne le tromperai jamais. Nous avons avec lui une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à l'entendre quand on le voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. Il ne s'agit de rien moins que de reconstituer sur ses bases naturelles une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi..., et ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. **Amointri aujourd'hui, je serais impuissant demain**». Son dernier mot était : «La France ne peut pas périr, car le Christ aime encore Ses Francs ; et lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce que le sceptre de la justice ne soit remis qu'entre des mains assez **ferme** pour le porter¹⁵».

Mgr Pie fut de ceux qui applaudirent à cet acte, dans lequel il retrouvait l'écho de ses pensées, presque de ses paroles. Il espérait que cette loyauté serait comprise en France ; et quand on lui disait que c'était au contraire le suicide de la royauté : «Mais quoi ! répondait-il, **quelle estime faudra-t-il faire de notre pays et de notre temps, si un acte qui grandit et l'homme et la cause devient l'arrêt de mort de la cause et de l'homme ?**» C'est une de ses notes d'alors. Dans ses lettres il expliquait que la question n'était pas entre un drapeau et un autre, mais entre une royauté et une autre, entre la royauté entière et forte et la royauté diminuée et impuissante ; entre la royauté maîtresse et souveraine, et la royauté sujette et asservie ; entre un pouvoir qui règne sans gouverner, et un pouvoir qui veut gouverner en régnant¹⁶. A Mgr Mercurelli il écrivait, dans ces jours-là :

«Si la monarchie s'était faite dans les conditions arrangées par le libéralisme, notre dernière ressource religieuse et nationale était perdue. Il est clair que le Roi n'aurait pas duré six mois, et n'aurait rien pu faire de bon pendant ce très court règne. Il avait contre lui, outre toutes les fractions de la gauche et du bonapartisme, la plus grande partie de la droite, embrigadée par les chefs dont il n'eût pas voulu pour ministres. Devant cette opposition, après deux ou trois combinaisons ministérielles renversées, il fallait se retirer, et cette fois c'était abdiquer. Au contraire, maintenir ses principes et attendre l'heure de Dieu c'est se réserver pour un avenir qui ne peut être éloigné...¹⁷»

¹³ La France était prête. Même un ultra libéral comme le Cardinal Matthieu le reconnaît. Voir sa vie par Mgr Besson, tome 2, p. 319.

¹⁴ La décision passant par la Chambre, il était sûr que tout était perdu. Les francs-maçons y régnaient en maîtres.

¹⁵ Les mains du Comte de Chambord n'étaient pas assez fermes. Il fallait un Clovis, on n'avait qu'un châtelain : "...le prétendant qui ne veut pas monter à cheval pour **conquérir** son Royaume..."(Barbey d'Aurivilly). On est loin d'une Jeanne d'Arc.

¹⁶ Oui, mais il fallait **conquérir** et au moins partir à la conquête. Comme toujours, Dieu aurait fait le rest. C'est toute l'histoire de la Monarchie Française : la part du Roi, la part de Dieu.

¹⁷ C'était l'heure de Dieu, mais ce n'était pas l'homme qu'il fallait.

Mgr Pie ne voulut donc ni cesser d'espérer, ni cesser de prier. Toutes ses homélies d'alors sont remplies de cet objet. Celle de la Toussaint est un appel suppliant ; elle se termine par ce cri : «Seigneur, Seigneur, tirez-nous de ce défilé, car le salut ne viendra pas du côté de ces hommes : *Da nobis auxilium de tribulatione, quia vana salus hominis*. Ayez pitié de Sion, levez-vous, il en est temps. Le mal ne comporte plus d'attente : un accès de plus, ce sont les transes de la mort c'est le hoquet de l'agonie, c'est le dernier soupir».

Il n'y avait plus qu'un miracle qui pût nous rendre le salut ; et les miracles de l'Évangile fournissaient à l'Évêque une image de ceux qu'il demandait pour la guérison de la France. Il en faisait le sujet de ses instructions d'alors. Le 11 fête de saint Martin, la France est comparée à cette hémorroïsse, que Jésus a guérie. La France, c'est bien en effet cette femme malade qui, depuis nombre d'années, perd son sang dans tant de révolution et de guerres civiles, qui a été ruinée par tant de prétendus médecins, lesquels aggravaient son mal au lieu de le guérir. Aujourd'hui elle en est arrivée à l'anémie, à l'épuisement, faute d'un guérisseur sérieux. «Ah ! si cette pauvre femme infirme voulait recourir à Jésus par un acte public, officiel ! Si elle voulait proclamer **les droits du Seigneur Jésus** ! Si elle touchait seulement la frange du vêtement de Jésus, elle serait guérie».

La France, c'était encore cette fille du prince de la synagogue que Jésus va ressusciter, à la prière de ce père qui est le Pape. «Mais il y a autour d'elle des joueurs de flûte qui croient aux enchantements de leurs belles paroles, et des multitudes qui veulent du tapage et des émeutes : *Tibicines et turbam tumultuantem*. Il faut écarter ces gens, *recedite* : à la porte ! **A la porte ceux qui nous séduisent et se séduisent eux-mêmes de leurs propres discours** : ce concert de charlatans n'a jamais guéri personne. **A la porte la foule des moqueurs qui se rit de Jésus et de nos espérances**. *Non est enim mortua puella, sed dormit* ; celle que vous dites morte vivra, elle n'est qu'endormie. **La France porte en elle un principe de vie; il ne faut, pour la relever, que la main du Seigneur. Seigneur, tendez la main à notre nation, et notre nation se relèvera !**»

Quinze jours après, 25 novembre, le mal et le malade sont représentés sous une nouvelle figure. Le malade c'est ce lunatique de l'Évangile que son père amène à Jésus-Christ pour qu'Il le guérisse ; et son mal c'est le mal caduc. *Lunaticus est et male patitur*. La société actuelle a tous les caractères de cet état ; à tout propos elle tombe, *et sæpe cadit in ignem et crebro in aquam* ; et ces chutes ont pris un caractère de périodicité qui semble devenu la loi de l'histoire contemporaine. - Combien y a-t-il de temps que cela lui arrive ? demande, le Sauveur Jésus. Réponse : Depuis son enfance : *Et ille ait : ab infantia*. «Oui, c'est depuis son berceau, depuis ce 89 d'où elle date sa naissance, que la société moderne est perpétuellement sous le coup de cette affection morbide». Mais voici qui en précise bien la nature et les effets. L'orateur a appris que, chez les anciens Romains, le **mal caduc** s'appelait le **mal des comices ou des assemblées**, *morbus comitialis*, parce que s'il arrivait que quelqu'un en fût atteint durant ces réunions, on devait les dissoudre et les ajourner sur le champ. Cette synonymie de **l'épilepsie** et du **mal parlementaire** est un filon trop précieux pour que Mgr Pie manque de l'exploiter. Ce sont bien, de part et d'autre, les mêmes terribles effets, les convulsions, la rage, l'épuisement de la vie *et spumat et stridet dentibus, et arescit*. Or, que faut-il pour que le malade guérisse ? Il faut que ceux qui en ont la garde le conduisent à Jésus : «Amenez-le-moi !» Il faut **croire d'abord et croire fortement** : «Si tu peux croire, tout est possible à celui qui croit». Qu'il dise donc à Jésus : «Je crois ; Seigneur, venez en aide à l'incrédulité que je tiens d'un siècle d'ignorance et de révolution: *Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam*. Alors **Jésus prendra la main du possédé ; Il le soulèvera, Il le fera marcher et celui-ci sera guéri**¹⁸. C'est, mot pour mot, l'histoire de cet infortuné ; ce sera, quand on le voudra, l'histoire de la France moderne».

On ne s'étonnera pas que cette homélie, reproduite par les journaux catholiques, ait soulevé les colères du *National*, des *Débats* et de *la République française*, qui n'y virent «qu'un chef-d'œuvre d'imprudance, de passion et de légèreté !» L'Évêque de Poitiers en fut dédommagé par les félicitations et les remerciements du Pape, de la Cour de Rome, d'une grande partie de l'épiscopat français, des députés catholiques, des plus éminents Religieux, de Monsieur le Comte de Chambord. M. Louis Veillot ne faisait que traduire l'admiration publique, quand il écrivait à l'Évêque de Poitiers : «Monseigneur, tout le monde est ravi, et tout le monde fait des vœux pour que vous recommenciez. Le besoin des chefs-d'œuvre se fait sentir. On trouve, en vous lisant, qu'il n'y a que la **politique divine qui ait figure humaine**».

Dans ces mêmes jours, 20 novembre, le Septennat était voté. «Quel bon peuple ! s'écrie l'Évêque. Quel bon peuple qui se sent mourir, qui agonise, et qui s'entend dire qu'il doit être content, puisque sa maladie désormais durera sept ans !»

Et cependant l'homme de désirs, à l'exemple du patriarche, s'acharnait à l'espérance, même contre l'espérance. Le jour de Noël, il s'enchantait lui-même et enchantait ses auditeurs de l'image idéale d'un roi sauveur de la patrie. «La France a eu son saint Louis, disait-il, l'Angleterre son saint Edouard, l'Allemagne son saint Henri ; et combien d'autres, sous des traits mortels, faisaient revivre dans leur royale personne **l'expression sensible de la royauté de Jésus-Christ** ! Si tous n'y ont pas atteint, c'est là du moins pour tous l'idéal proposé. Et **la meilleure espérance** que nous puissions former pour le monde, n'est-ce pas l'avènement d'un de ces rois qui portent avec eux la paix, et dont le visage est appelé par les désirs, par les besoins, par les souffrances de toute la terre : *Rex pacificus cujus vultum desiderat universa terra* ; d'un de ces rois pénétrés de l'esprit chrétien, que n'éblouit point, que ne tente même point la splendeur du trône, l'éclat de la couronne ; **qui n'envisage le pouvoir que sous la forme du devoir et du sacrifice à l'exemple de Celui qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et pour immoler sa vie au rachat de ses frères** !»

En face de l'image de la vraie royauté, l'Évêque dressait l'image de la vraie liberté celle que les pouvoirs chrétiens ne savent pas refuser, celle que les peuples chrétiens méritent par leurs vertus. Il disait : «Devenus dignes et par là capables de la liberté sous ses formes multiples, les peuples chrétiens y ont droit, et les princes ne peuvent sans injustice la leur refuser, encore moins la leur ravir... La mesure exacte des libertés possibles d'un peuple, c'est la mesure de **sa raison**, ce qui veut dire pratiquement de **son esprit religieux**. Qu'un peuple devienne chrétien, infailliblement il verra s'élar-

¹⁸ C'est Jésus et Lui seul qui... Lire dans le même esprit *La bataille préliminaire* de Jean Vaquié.

gir et s'étendre le cercle de ses franchises». Par contre, l'orateur montrait qu'un **peuple sans foi, n'étant plus capable de liberté, retombe de droit sous le joug de la tyrannie. Il prédisait en conséquence le prochain effondrement de toutes les libertés personnelles et publiques, des droits de la famille et des droits de la nation.** Et son dernier mot était : «O Dieu tout-puissant, faites donc briller aux yeux de votre peuple un rayonnement nouveau de ce Roi pacifique et pacifiant. Car **SEULE LA ROYAUTE DU CHRIST peut replacer au front de la France la couronne d'honneur, de liberté, de puissance et de richesse qu'elle a perdue !**»

L'Évêque croyait donc encore qu'un tel roi pouvait être le nôtre. Une heure était venue, heure unique dans l'histoire contemporaine, où tout ce que nous avions désiré, tout ce que nous avions demandé au Ciel depuis quarante ans, tout ce que le Ciel nous avait préparé presque miraculeusement, tout ce qui semblait naguère impossible allait devenir possible et nous être donné. Un prince éclairé chevaleresque¹⁹, bon, loyal, chrétien de principes et de conduite, vrai fils de l'Église plus qu'aucun de ses pères, nous revenait, appelé par le vœu d'une nation éclairée par quarante ans de fautes et de malheurs. Que de gages de relèvement, si toutefois les gages humains ne trompent pas ! C'était la France régénérée, la tradition renouée, le droit rétabli, la stabilité affermie ; c'était enfin le règne de Dieu et de Sa justice, et avec lui, par surcroît, l'honneur, la confiance, la prospérité et la paix. Il sembla que Dieu nous offrait toute cela : nous n'en avons pas voulu²⁰, et ceux-là nous crurent meilleurs et plus sages que nous ne sommes qui travaillèrent à faire de ce rare idéal une vivante et puissante réalité. Il était trop tard peut-être ; il y avait trop d'esprits séduits et égarés, trop de vérités diminuées, trop de principes obliérés, trop de consciences faussées, trop de caractères abaissés ; et quand, du bord de l'abîme où elle se précipitait, le sceptre du salut fut tendu à la France, elle n'avait plus, hélas ! ni la vue assez nette pour le voir là où il était, ni la main assez forte pour s'y attacher. Il nous a donc fallu être emportés de nouveau et rouler tout meurtris de chute en chute vers l'inconnu ; car l'heure de Dieu était passée, et l'instrument de Dieu devait nous être retiré après une vaine attente. Ce jour-là ce fut plus qu'un grand prince, ce fut une très grande chose qui descendit dans la tombe. Cette date est de celles qui séparent deux mondes, et plus elle s'éloignera, plus elle marquera dans l'histoire la fin d'un ordre de choses et le commencement d'un autre dont Dieu seul sait aujourd'hui la prolongation et le terme.

Mais du moins nous savons une chose : c'est que Dieu, lui, ne meurt pas. Or ce que Mgr Pie, du premier au dernier jour de son épiscopat, avait voulu servir, c'était «**LE PARTI DE DIEU**», ainsi qu'il le nommait. Celui-là subsiste toujours ; **TOUJOURS LE PREMIER DEVOIR DES CATHOLIQUES EST D'EN AFFIRMER LES PRINCIPES ET D'EN CHERCHER LE TRIOMPHE**, dans la mesure du possible, à travers la diversité des régimes qui se succèdent et des formes politiques que revêtent les sociétés.

Faut-il maintenant dire un mot d'une étrange diversion opérée par le parti bonapartiste, prêtant à Mgr Pie des paroles qui signalaient le jeune Prince impérial comme la suprême ressource de la France de l'avenir ? Une brochure politique de M. Léonce Dupont : *Le quatrième Napoléon*, un article du journal *l'Ordre* du 4 février 1874, avaient monté ce paradoxe, obstinément soutenu ensuite par un journal de Nantes, *l'Union Bretonne*, qui reçut de Mgr Pie la réponse suivante : «Je ne me défends pas d'avoir parlé avec modération de la personne et de la famille de l'Empereur, à l'heure même où ma conscience me poussait à combattre publiquement ses actes, et où son gouvernement me poursuivait à outrance. La loi évangélique dont nous sommes les ministres et les interprètes nous fait un devoir d'allier au courage de la résistance les habitudes du respect, et nous ne savons point ajouter nos coups à ceux que le malheur a frappés... Mais, quel que puisse être l'avenir réservé par nos incessantes révolutions à l'enfant qui eut Pie IX pour parrain, je suis de ceux qui ont suivi de trop près, jour par jour, la marche des choses, pour avoir jamais eu la pensée d'asseoir là-dessus une mission providentielle et un horoscope favorable». Ces paroles firent cesser toute cette petite tempête.

C'est parmi ces douloureux mécomptes de la politique que s'était achevée, pour Mgr Pie, la XXIV^e année de son épiscopat. Il en fit le sujet de cette belle invocation, au jour de la célébration de cet anniversaire : «Assis, malgré mes démérites, et cela depuis bientôt un quart de siècle, sur un des sièges les plus illustres de la Gaule, ah ! daigne le Seigneur m'y donner, m'y conserver toujours la pureté du cœur, et **avant tout l'incorruptibilité de la foi**, figurée par la blancheur des vêtements sacrés que l'Apocalypse attribue aux vingt-quatre vieillards rangés autour de l'Agneau ! Que toujours je sois **fidèle** à incliner ma couronne, que toujours je sois prêt, comme eux, à la jeter aux pieds de Celui qui est assis sur le trône des cieux, et de Son Vicaire douloureusement siégeant sur la Chaire apostolique !»

ENTRETIEN DE MGR PIE AVEC L'EMPEREUR NAPOLEON III

Dans une entrevue mémorable, avec un courage apostolique, le Cardinal Pie donna à l'empereur des Français, Napoléon III, une leçon de droit chrétien. C'était en 1856, le 15 Mars. A l'empereur, qui se flattait d'avoir fait pour la religion plus que la Restauration elle-même, il répondit :

«Je m'empresse de rendre justice aux religieuses dispositions de votre Majesté et je sais reconnaître, Sire, les services qu'elle a rendus à Rome et à l'Église, particulièrement dans les premières années de son gouvernement. Peut-être la Restauration n'a-t-elle pas fait plus que vous ? Mais laissez-moi ajouter que ni la Restauration²¹ ni vous, n'avez fait

¹⁹ Il aurait fallu un guerrier, un combattant, un chevalier et non un châtelain ; un Franc non un Bourbon.

²⁰ Pas exact. C'est le Comte de Chambord qui n'a pas fait ce qu'il fallait faire. Le peuple est fait pour être gouverné, pas pour choisir le gouvernant. C'est Dieu qui choisit Son Lieu-Tenant, un Lieutenant qui doit combattre.

²¹ Ce jugement du Cardinal Pie, sur la Restauration semblera peut-être sévère. Il ne l'est pas. La Restauration, tout en rendant à l'Église d'incalculables services, n'a pas toujours et complètement brisé avec les principes de la Révolution, et par conséquent n'a pas

pour Dieu ce qu'il fallait faire, parce que ni l'un ni l'autre vous n'avez relevé son trône, parce que ni l'un ni l'autre vous n'avez renié les principes de la Révolution dont vous combattez cependant les conséquences pratiques, parce que l'évangile social dont s'inspire l'État est encore la déclaration des droits de l'homme, laquelle n'est autre chose, Sire, que la négation formelle des droits de Dieu. Or, c'est le droit de Dieu de commander aux États comme aux individus. Ce n'est pas pour autre chose que N.S. est venu sur la terre. Il doit y régner en inspirant les lois, en sanctifiant les mœurs, en éclairant l'enseignement, en dirigeant les conseils, en réglant les actions des gouvernements comme des gouvernés. Partout où Jésus-Christ n'exerce pas ce règne, il y a désordre et décadence. Or, j'ai le devoir de vous dire, qu'Il ne règne pas parmi nous et que notre Constitution n'est pas, loin de là, celle d'un État chrétien et catholique. Notre droit public établit bien que la religion catholique est celle de la majorité des Français, mais il ajoute que les autres cultes ont droit à une égale protection. N'est-ce-pas proclamer équivalement que la constitution protège pareillement la vérité et l'erreur ? Eh bien ! Sire, savez-vous ce que Jésus-Christ répond aux gouvernements qui se rendent coupables d'une telle contradiction ? Jésus-Christ, Roi du ciel et de la terre, leur répond : Et Moi aussi, gouvernements qui vous succédez en vous renversant les uns les autres, Moi aussi Je vous accorde une égale protection. J'ai accordé cette protection à l'empereur votre oncle ; J'ai accordé la même protection aux Bourbons, la même protection à Louis-Philippe, la même protection à la République et à vous aussi la même protection vous sera accordée.

L'empereur arrêta l'évêque :

«Mais encore, croyez-vous que l'époque où nous vivons comporte cet état de choses, et que le moment soit venu d'établir ce règne exclusivement religieux que vous me demandez ? Ne pensez-vous pas, Monseigneur, que ce serait déchaîner toutes les mauvaises passions ?»

«Sire, quand de grands politiques comme votre Majesté m'objectent que le moment n'est pas venu, je n'ai qu'à m'incliner parce que je ne suis pas un grand politique. Mais je suis évêque et comme évêque je leur réponds : «Le moment n'est pas venu pour Jésus-Christ de régner, eh bien ! alors le moment n'est pas venu pour les gouvernements de durer».

rétabli le trône de Dieu. Nous portons ce jugement d'après les paroles mêmes de Pie VII dans son bref «*Post tam diuturnas*» à Mgr de Boulogne, évêque de Troyes :

"Nous avons espéré qu'à la faveur de l'heureux changement qui venait de s'accomplir, non seulement la religion catholique serait délivrée sans aucun retard de toutes les entraves qu'on lui avait imposées en France malgré nos constantes réclamations ; mais qu'on profiterait de circonstances si favorables pour la rétablir dans tout son lustre et pourvoir à sa dignité. Or, nous avons remarqué en premier lieu que, dans la constitution mentionnée, la religion catholique est entièrement passée sous silence, et qu'il n'y est pas même fait mention du Dieu tout-puissant par qui règnent les rois, par qui les princes commandent. Vous comprendrez facilement, vénérable Frère, ce qu'une telle omission a dû nous faire éprouver de peine, de chagrin, d'amertume, à nous que Jésus-Christ, le Fils de Dieu, Notre-Seigneur, a chargé du suprême gouvernement de la société chrétienne. Et comment ne serions-nous pas désolé ? Cette religion catholique, établie en France dès les premiers siècles de l'Église, scellée dans ce royaume même par le sang de tant de glorieux martyrs, professée par la très grande partie du peuple français, à laquelle ce même peuple a gardé avec courage et constance un invincible attachement à travers les calamités, les persécutions et les périls des dernières années, cette religion enfin que la race à laquelle appartient le roi désigné professe elle-même, et qu'elle a toujours défendue avec tant de zèle, non seulement elle n'est pas déclarée la seule ayant droit dans toute la France, à l'appui des lois et de l'autorité dû gouvernement, mais elle est entièrement omise dans l'acte même du rétablissement de la monarchie !

"Un nouveau sujet de peine, dont notre cœur est encore plus vivement affligé, et qui, nous l'avouons, nous cause un tourment, un accablement et une angoisse extrêmes, c'est le 22^e article de la Constitution. Non seulement on y permet la "liberté des cultes et de la conscience", pour nous servir des termes même de l'article, mais on nous promet appui et protection à cette liberté, et en outre aux ministres de ce qu'on nomme "les cultes". Il n'est certes pas besoin de longs discours, nous adressant à un évêque tel que vous, pour vous faire reconnaître clairement de quelle mortelle blessure la religion catholique en France se trouve frappée par cet article. Par cela même qu'on établit la liberté de tous les cultes sans distinction, on confond la vérité avec l'erreur, et l'on met au rang des sectes hérétiques et même de la perfidie judaïque, l'Épouse sainte et immaculée du Christ, l'Église hors de laquelle il ne peut y avoir de salut. En outre, en promettant faveur et appui aux sectes des hérétiques et à leurs ministres, on tolère et on favorise non seulement leurs personnes, mais encore leurs erreurs. C'est implicitement la désastreuse et à jamais déplorable hérésie que saint Augustin mentionne en ces termes : "Elle affirme que tous les hérétiques sont dans la bonne voie et disent vrai. Absurdité si monstrueuse que je ne puis croire qu'une secte la professe réellement".

Notre étonnement et notre douleur n'ont pas été moindres quand nous avons lu le 23^e article de la constitution, qui maintient et permet "la liberté de la presse", liberté qui menace la foi et les mœurs des plus grands périls et d'une ruine certaine. Si quelqu'un pouvait en douter, l'expérience des temps passés suffirait seule pour le lui apprendre. C'est un fait pleinement constaté : cette liberté de la presse a été l'instrument principal, qui a premièrement dépravé les mœurs des peuples, puis corrompu et renversé leur foi, enfin soulevé les séditions, les troubles, les révoltes. Ces malheureux résultats seraient encore actuellement à craindre, vu la méchanceté si grande des hommes, si, ce qu'à Dieu ne plaise, on accordait à chacun la liberté d'imprimer tout ce qui lui plairait". Lettres apostoliques de PIE IX, GRÉGOIRE XVI, PIE VII (Édition Bonne Presse (242-245).

Ce précieux document, rapproché de l'entretien de Mgr Pie avec l'empereur, nous montre que l'évêque de Poitiers n'était, dans son réquisitoire contre nos gouvernements du XIX^e siècle, que l'interprète très fidèle de la pensée même de l'Église.